

# Sud FAIT BATTRE LA POSTE EN RETRAITE !

En cette rentrée 2023, La Cour Administrative d'Appel (CAA) de Versailles a rendu un jugement très important dans le cadre des droits de retrait qui se sont effectués au printemps 2020 (premier confinement). La CAA confirme le jugement du Tribunal Administratif de Versailles qui rétablissait dans leurs bons droits pas moins de 44 collègues de Wissous, accompagné-es par SUD, à qui La Poste avait effectué des retenues sur salaires, car elle contestait la validité des droits de retrait pratiqués en mars/avril 2020. A l'époque, jusqu'à 20 000 collègues avaient refusé de travailler, car toutes les mesures nécessaires pour préserver leur santé n'avaient pas été prises, leur faisant encourir un Danger Grave et Imminent (DGI). La Poste n'avait même pas fourni des masques et du gel en quantité suffisante.

**C'est une victoire très importante, alors que de nombreux dossiers arrivent devant les tribunaux.**



**Sur le terrain comme devant les tribunaux,  
on ne lâche rien !**

**Sud**  
Versailles

Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des envierges 75020 Paris

tel 01 44 62 12 00 sudptt@sudptt.fr

www.sudptt.org

@fdSudPTT

@federationSudptt

federation.sudptt

Union  
syndicale  
**Solidaires**

N° 22VE00860

7

DÉCIDE :

Article 1<sup>er</sup> : La requête de la société anonyme La Poste est rejetée.

Article 2 : La société anonyme La Poste versera à Mme A... une somme de 1 500 euros en application des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Article 3 : Le présent arrêt sera notifié à la société anonyme La Poste et à Mme B... A....

Plutôt que de contester devant les juridictions compétentes les nombreux DGI posés par des membres CHSCT, La Poste avait choisi un moyen détourné et sournois en procédant directement à des retenues sur le traitement de nos collègues. Ce jugement rappelle donc de la meilleure des manières à nos patrons qu'ils leur revient de garantir la santé et la sécurité des agent-es, et qu'on ne règle pas les désaccords à coups de préjudices financiers.

C'est une claque pour La Poste qui a utilisé tous les moyens de pression possibles pour ne pas répondre aux légitimes exigences sanitaires des agents. C'est un encouragement pour celles et ceux qui pensent que "nos vies valent plus que leurs profits" et qu'il est possible de résister au rouleau compresseur postale dans les CHSCT comme dans les futurs CSE.

Dans l'immédiat, *Sud* va écrire au siège pour que La Poste jette l'éponge dans les procédures en cours et que l'argent gagné par les collègues soit bien versé.